



**TRANSMISSION DES DOSSIERS DE DEMANDE D’AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE
ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Vous voudrez bien transmettre **4 dossiers** de candidatures dûment renseignés.

Chaque dossier doit être composé :

- de la fiche de candidature et d'une photo d'identité
- de la fiche de projet professionnel

Le certificat médical est joint, sous pli confidentiel, uniquement au dossier destiné au médecin du travail (n°3).

1	<u>1 exemplaire à la DSDEN de votre département d'affectation</u> DSDEN de Lot et Garonne Service : DRH – Service des affaires médicales Adresse : 23, rue Roland Goumy – CS 10001 – 47916 AGEN CEDEX 9
2	<u>1 exemplaire au RECTORAT de BORDEAUX</u> Bureau SARH 2 – POSTE ADAPTE 5 rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499 33060 BORDEAUX CEDEX
3	<u>1 exemplaire à l'attention du médecin du travail</u> <u>Pour les enseignants affectés dans les départements 47 :</u> Rectorat de BORDEAUX A l'attention du médecin du travail – Docteur Maryse BEAU-BESNARD 5 rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499 33060 BORDEAUX CEDEX
4	<u>1 exemplaire à l'assistante sociale des personnels de la DSDEN de son département d'affectation :</u> DSDEN de LOT et GARONNE A l'attention de l'assistante sociale des personnels – Mme Catherine DETURCK 23 rue Roland Goumy CS 10001 47916 AGEN CEDEX 9